



Ordre des traducteurs, terminologues
et interprètes agréés du Québec

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES ET GUIDE EXPLICATIF

VOLET TRADUCTRICES ET TRADUCTEURS REVU ET
AMÉLIORÉ, ET VOLETS TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES
EN VERSION DE BASE



Avec la participation financière de :

Québec

La réalisation de ce projet a été rendue possible grâce à la contribution financière du **ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration du Québec**. Il s'agit d'une **version revue et améliorée** du référentiel de compétences, qui comprend un guide explicatif axé spécifiquement sur les **compétences des traductrices et des traducteurs, des terminologues et des interprètes** ainsi que sur les **compétences communes aux trois professions langagières**.

TABLE DES MATIÈRES

Quelques termes pour bien se comprendre Glossaire.....	3
Les compétences	4
Traductrices et traducteurs agréés Compétence 1 Transfert linguistique	4
Découvrez la compétence 1 Transfert linguistique	5
Découvrez les indicateurs et critères de la compétence 1 Transfert linguistique	5
Traductrices et traducteurs agréés Compétence 2 Certification transfert linguistique	13
Découvrez la compétence 2 Certification transfert linguistique.....	13
Découvrez les indicateurs et critères de la compétence 2 Certification transfert linguistique...	13
Terminologues agréés Compétence 1 Uniformisation et normalisation.....	18
Terminologues agréés Compétence 2 Équivalents terminologiques	18
Terminologues agréés Compétence 3 Gestion de bases de données terminologiques.....	19
Interprètes agréés Compétence 1 Transfert des propos communiqués	20
Interprètes agréés Compétence 2 Travail en équipe.....	21
Compétences communes aux trois professions	22
Découvrez les huit compétences	22
Compétence commune 1 Conseil	22
Compétence commune 2 Communication écrite et orale	24
Compétence commune 3 Conformité professionnelle	25
Compétence commune 4 Gestion de l'information de la clientèle.....	28
Compétence commune 5 Gestion de projet	29
Compétence commune 6 Maîtrise des techniques de recherche.....	31
Compétence commune 7 Utilisation des TIC	32
Compétence commune 8 Actualisation des connaissances.....	34

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES ET GUIDE EXPLICATIF

**VOLET TRADUCTRICES ET TRADUCTEURS REVU ET AMÉLIORÉ, ET
VOLETS TERMINOLOGUES ET INTERPRÈTES EN VERSION DE BASE**

À PROPOS DU RÉFÉRENTIEL ET DU GUIDE EXPLICATIF

Ce document a été spécialement conçu pour vous aider à explorer les compétences essentielles en traduction, en terminologie et en interprétation. Peu importe votre niveau, que vous cherchiez à établir des bases solides ou à perfectionner vos compétences, ce document est un compagnon incontournable.

Le référentiel de compétences est une ressource clé pour les traductrices et traducteurs, les terminologues et les interprètes, car il définit les compétences requises pour exceller dans chacune de ces professions. Cependant, il peut sembler complexe et intimidant au premier abord. L'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) a donc élaboré cette nouvelle version améliorée (avec guide explicatif) pour vous offrir une compréhension claire et approfondie de chaque compétence des volets traductrices et traducteurs, terminologues et interprètes.

Remarque : Les volets terminologues et interprètes ont été intégrés à ce document, mais ils n'ont pas encore fait l'objet de modifications. Des mises à jour sont prévues dans les mois à venir.

Pour en savoir plus, écoutez la capsule audio de présentation suivante.



QUELQUES TERMES POUR BIEN SE COMPRENDRE | GLOSSAIRE

Le présent document a pour objectif de simplifier et d'éclaircir des concepts importants liés à l'exercice professionnel de la traduction, de la terminologie et de l'interprétation. Il vise à concrétiser les différentes compétences de ces métiers, c'est-à-dire les capacités démontrées par une personne pour mobiliser et intégrer des connaissances, des aptitudes et des habiletés spécifiques afin d'accomplir une tâche précise avec succès.

Le document fournit des explications claires et simples des indicateurs de compétence, qui sont les éléments mesurables ou observables permettant d'évaluer le niveau de maîtrise d'une compétence particulière, ainsi que des critères de cette compétence (pour le volet traductrices et traducteurs), soit les normes ou les éléments spécifiques servant à évaluer si une personne a atteint le niveau requis de maîtrise d'une compétence donnée. Pour illustrer ces explications, des exemples concrets de la vie quotidienne d'une traductrice ou d'un traducteur sont systématiquement fournis.

En outre, le document comprend un glossaire de la traduction visant à clarifier les termes techniques spécifiques à ce domaine pour favoriser une bonne compréhension et une communication efficace au sein de la communauté professionnelle. Pour le consulter, cliquez sur le lien suivant.



OUVRIRE LE PDF

LES COMPÉTENCES

Traductrices et traducteurs agréés | Compétence 1 | Transfert linguistique

DÉCOUVREZ LA COMPÉTENCE 1 | TRANSFERT LINGUISTIQUE

Selon le référentiel de compétences de l'OTTIAQ, la première compétence d'une traductrice ou d'un traducteur agréé est la suivante :

Effectuer le transfert, d'une langue source¹ à une langue cible², des énoncés d'un document de manière à assurer l'équivalence³ dans les deux langues de l'information et, dans tous ses aspects significatifs, de la portée sémantique et de la valeur expressive. Évaluer et réviser le résultat d'un tel transfert

La compétence 1 expliquée

Pour l'explication de cette compétence, écoutez la capsule audio de présentation suivante.



À présent, pour mieux saisir cette compétence et apprendre comment l'appliquer, nous allons analyser en détail les **indicateurs** et les **critères** qui vous guideront dans sa mise en œuvre réussie. Pour ce faire, consultez les contenus suivants propres à chacun de ces **indicateurs** et **critères**.

¹ **Langue source** : « Langue de départ d'un énoncé verbal ou d'un texte à traduire. » Synonyme : langue de départ. Source : Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, 2003. [[Lien Web](#)]. Consulté le 17 juillet 2023.

² **Langue cible** : « Langue d'arrivée d'un énoncé verbal ou d'un texte qui a été traduit. » Synonyme : langue d'arrivée. Source : Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, 2003. [[Lien Web](#)]. Consulté le 17 juillet 2023.

³ **Équivalence linguistique** : « Transfert direct sémantique ou formel des éléments du discours de la langue source vers ceux de la langue cible. » Source : Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, 2023. [[Lien Web](#)]. Consulté le 14 juillet 2023.

DÉCOUVREZ LES INDICATEURS ET CRITÈRES DE LA COMPÉTENCE 1 | TRANSFERT LINGUISTIQUE

Indicateur 1 : Maîtrise des combinaisons linguistiques en cause et des stratégies de traduction

L'indicateur 1 expliqué

La traductrice ou le traducteur doit bien connaître ses langues de travail et les différentes manières de traduire un texte.

L'indicateur 1 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



La maîtrise de la compétence (indicateur) est démontrée lorsque la professionnelle ou le professionnel produit une traduction conforme au texte source⁴, c'est-à-dire une traduction respectant les critères ci-dessous.

CRITÈRE 1

Le contenu de la traduction a une teneur sémantique, une valeur expressive, une imprégnation culturelle, voire une portée normative, équivalentes à celles de l'original.

Le critère 1 expliqué

La traduction doit transmettre le même sens, la même émotion, la même culture et respecter les mêmes normes que le texte original.

Le critère 1 en action

Pour découvrir comment ce critère se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



CRITÈRE 2

La traduction est adaptée aux destinataires et a sur eux le même effet que le texte source⁵.

Le critère 2 expliqué

La traductrice ou le traducteur doit tenir compte des personnes à qui s'adresse le texte traduit. Si nécessaire, elle ou il devrait l'adapter à son public. Bien identifier les destinataires du texte d'arrivée lui permettra de faire des choix judicieux tout au long de la traduction (concernant, par exemple, le registre de la langue).

⁴ **Texte source** : « Le texte contenant le message qui doit être traduit (c'est-à-dire le texte de départ). » Source : Browker, Lynne. « Vous traduisez pour le Canada? », Université d'Ottawa. [[Lien Web](#)]. Consulté le 16 juillet 2023.

⁵ Idem (Texte source).

Le critère 2 en action

Pour découvrir comment ce critère se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



CRITÈRE 3

La traduction exploite de façon judicieuse les ressources syntaxiques, lexicales et stylistiques de la langue cible⁶, y compris les néologismes⁷ et les nouveaux usages.

Le critère 3 expliqué

La traductrice ou le traducteur doit posséder une excellente maîtrise de la langue vers laquelle elle ou il traduit, y compris de la grammaire, du vocabulaire et des différentes façons de s'exprimer. De plus, elle ou il doit être à l'affût des évolutions linguistiques comme les nouvelles expressions et les mots récemment apparus pour assurer des traductions précises et actuelles.

Le critère 3 en action

Pour découvrir comment ce critère se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



CRITÈRE 4

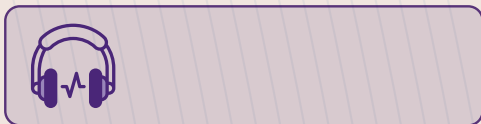
La traduction est rédigée dans une langue naturelle respectant les usages codifiés.

Le critère 4 expliqué

La traduction est rédigée dans un style fluide et naturel, respecte les règles de la langue cible⁸ et suit les conventions d'expression courante. La traductrice ou le traducteur évite d'utiliser un langage artificiel ou trop formel qui pourrait sembler peu naturel pour le public cible.

Le critère 4 en action

Pour découvrir comment ce critère se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



⁶ **Langue cible** : « Langue d'arrivée d'un énoncé verbal ou d'un texte qui a été traduit. » Synonyme : langue d'arrivée. Source : Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, 2003. [[Lien Web](#)]. Consulté le 17 juillet 2023.

⁷ **Néologisme** : « Unité lexicale nouvelle. Le concept de "néologisme" est relatif. Le néologisme est considéré comme tel tant que le sentiment de nouveauté est perçu chez les locuteurs, temps qui varie selon les mots, les domaines de spécialité et les locuteurs. Le néologisme est donc voué à perdre son appellation de néologisme, soit parce qu'il s'intègre au lexique de la langue et n'est plus senti comme nouveau, soit parce qu'il n'est finalement pas sanctionné par l'usage. » Source : Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, 2008. [[Lien Web](#)]. Consulté le 17 juillet 2023.

⁸ **Langue cible** : « Langue d'arrivée d'un énoncé verbal ou d'un texte qui a été traduit. » Synonyme : langue d'arrivée. Source : Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, 2003. [[Lien Web](#)]. Consulté le 17 juillet 2023.

Indicateur 2 : Connaissance approfondie des domaines de pratique

L'indicateur 2 expliqué

Cet indicateur suggère que la traductrice ou le traducteur doit posséder une compréhension solide et détaillée de ses sujets ou domaines de travail.

L'indicateur en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



La maîtrise de la compétence (indicateur) est démontrée lorsque la professionnelle ou le professionnel respecte les **critères** ci-dessous.

CRITÈRE 1

La traductrice ou le traducteur possède le savoir spécialisé permettant de comprendre le contenu technique du texte source⁹ et de le réexprimer en langue cible¹⁰ en tenant compte de la situation de communication, de manière telle que les expertes et experts du domaine ne peuvent détecter qu'ils sont en présence d'un texte traduit.

Le critère 1 expliqué

Pour produire une excellente traduction, la traductrice ou le traducteur doit avoir une connaissance des spécificités culturelles de la langue de départ et de la langue d'arrivée, ce qui lui permettra de comprendre la mentalité et la fluidité du texte traduit. Cet exercice permettra aussi à la traductrice ou au traducteur de reconnaître si le texte en question est un texte original ou traduit.

Le critère 1 en action

Pour découvrir comment ce critère se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



⁹ **Texte source** : « Le texte contenant le message qui doit être traduit (c'est-à-dire le texte de départ). » Source : Browker, Lynne. « Vous traduisez pour le Canada? », Université d'Ottawa. [[Lien Web](#)]. Consulté le 16 juillet 2023.

¹⁰ **Langue cible** : « Langue d'arrivée d'un énoncé verbal ou d'un texte qui a été traduit. » Synonyme : langue d'arrivée. Source : Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, 2003. [[Lien Web](#)]. Consulté le 17 juillet 2023.

Indicateur 3 : Connaissance approfondie de la terminologie et de la phraséologie des domaines de pratique, y compris les néologismes¹¹ et les nouveaux usages

L'indicateur 3 expliqué

Cet indicateur suggère que la professionnelle ou le professionnel en traduction doit avoir une solide maîtrise de la terminologie et de la manière de s'exprimer dans les domaines de pratique, y compris les termes nouveaux et les usages récents, ce qui est essentiel à sa pratique.

L'indicateur 3 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



La maîtrise de la compétence (indicateur) est démontrée lorsque la professionnelle ou le professionnel respecte les **critères** ci-dessous.

CRITÈRE 1

La traductrice ou le traducteur gère la terminologie spécialisée en contexte.

Le critère 1 expliqué

Pour produire une excellente traduction, la traductrice ou le traducteur doit être capable de gérer la terminologie propre à un domaine particulier tout en l'employant correctement dans le contexte approprié. Cela signifie qu'il faut non seulement connaître les termes spécialisés, mais aussi comprendre comment ils s'intègrent dans la communication globale du texte.

Le critère 1 en action

Pour découvrir comment ce critère se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



¹¹ **Néologisme** : « Unité lexicale nouvelle. Le concept de "néologisme" est relatif. Le néologisme est considéré comme tel tant que le sentiment de nouveauté est perçu chez les locuteurs, temps qui varie selon les mots, les domaines de spécialité et les locuteurs. Le néologisme est donc voué à perdre son appellation de néologisme, soit parce qu'il s'intègre au lexique de la langue et n'est plus senti comme nouveau, soit parce qu'il n'est finalement pas sanctionné par l'usage. » Source : Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, 2008. [[Lien Web](#)]. Consulté le 17 juillet 2023.

CRITÈRE 2

La traductrice ou le traducteur comprend les modèles d'écriture des genres spécialisés (ex. : morphosyntaxe, phraséologie, lexicque) et les applique de manière telle que les expertes et experts du domaine ne peuvent détecter qu'ils sont en présence d'un texte traduit.

Le critère 2 expliqué

Pour garantir une traduction réussie respectant les critères de qualité, la traductrice ou le traducteur doit posséder une compréhension approfondie des modèles d'écriture spécifiques à des genres spécialisés, notamment les structures grammaticales (morphosyntaxe), les expressions idiomatiques (phraséologie) et le vocabulaire (lexique). Elle ou il doit être en mesure d'appliquer ces modèles de manière à ce que les expertes et experts du domaine ne puissent pas détecter que le texte est une traduction.

Le critère 2 en action

Pour découvrir comment ce critère se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



Indicateur 4 : Maîtrise des stratégies de traduction et de révision en fonction des types de documents et de destinataires

L'indicateur 4 expliqué

La traductrice ou le traducteur doit suivre une méthode de travail rigoureuse. Tout d'abord, bien comprendre le texte source¹² et toutes ses nuances. Ensuite, traduire le texte source en préservant le sens d'origine et en fournissant une traduction idiomatique dans la langue cible¹³. Enfin, réviser la traduction pour garantir qu'elle respecte les normes de la langue cible.

L'indicateur 4 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



¹² **Texte source** : « Le texte contenant le message qui doit être traduit (c'est-à-dire le texte de départ). » Source : Browker, Lynne. « Vous traduisez pour le Canada? », Université d'Ottawa. [\[Lien Web\]](#). Consulté le 16 juillet 2023.

¹³ **Langue cible** : « Langue d'arrivée d'un énoncé verbal ou d'un texte qui a été traduit. » Synonyme : langue d'arrivée. Source : Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, 2003. [\[Lien Web\]](#). Consulté le 17 juillet 2023.

CRITÈRE 1

La traductrice ou le traducteur applique les stratégies et les principes méthodologiques pertinents (ex. : implication, restructuration, adaptation¹⁴).

Le critère 1 expliqué

La traductrice ou le traducteur doit employer une bonne méthode de travail et de bonnes stratégies pour assurer des formulations naturelles et idiomatiques dans la langue d'arrivée.

Le critère 1 en action

Pour découvrir comment ce critère se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



CRITÈRE 2

La traductrice ou le traducteur évite les interférences.

Le critère 2 expliqué

La traductrice ou le traducteur doit mettre en place des mécanismes de révision minutieux afin d'éviter ou d'éliminer les interférences dans la traduction, qu'elles soient lexicales, syntaxiques ou stylistiques.

Le critère 2 en action

Pour découvrir comment ce critère se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



CRITÈRE 3

La traductrice ou le traducteur fait appel à ses connaissances générales et spécialisées, biculturelles et thématiques.

Le critère 3 expliqué

La traductrice ou le traducteur doit être en mesure d'exploiter les différentes ressources à sa disposition pour acquérir ou renforcer ses connaissances culturelles, terminologiques et thématiques.

¹⁴ **Adaptation** : « Traduction qui résulte non pas d'une pure imitation, mais d'une plus ou moins grande adaptation du modèle morphosyntaxique étranger à celui de la langue cible. » Source : Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, 2003. [[Lien Web](#)]. Consulté le 17 juillet 2023.

Le critère 3 en action

Pour découvrir comment ce critère se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



CRITÈRE 4

La traductrice ou le traducteur gère la documentation et les outils de tout genre.

Le critère 4 expliqué

Une infinité de ressources sont actuellement disponibles et la traductrice ou le traducteur doit en faire une utilisation judicieuse en apprenant à repérer les ressources pertinentes et fiables.

Le critère 4 en action

Pour découvrir comment ce critère se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



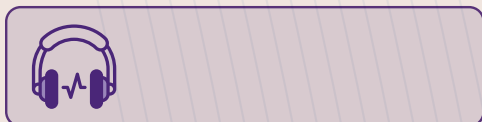
Indicateur 5 : Maîtrise des stratégies d'évaluation du résultat du transfert linguistique

L'indicateur 5 expliqué

Cet indicateur vise à mesurer la capacité de la traductrice ou du traducteur à évaluer correctement la traduction d'un texte source¹⁵ dans une langue cible¹⁶, tout en veillant à ce que le résultat de la traduction soit exempt d'erreurs.

L'indicateur 5 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



¹⁵ **Texte source** : « Le texte contenant le message qui doit être traduit (c'est-à-dire le texte de départ). » Source : Browker, Lynne. « Vous traduisez pour le Canada? », Université d'Ottawa. [[Lien Web](#)]. Consulté le 16 juillet 2023.

¹⁶ **Langue cible** : « Langue d'arrivée d'un énoncé verbal ou d'un texte qui a été traduit. » Synonyme : langue d'arrivée. Source : Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, 2003. [[Lien Web](#)]. Consulté le 17 juillet 2023.

La maîtrise de la compétence (indicateur) est démontrée lorsque la professionnelle ou le professionnel mobilise les ressources nécessaires pour un processus d'évaluation efficace et la résolution de problèmes dans le respect des **critères** ci-dessous.

CRITÈRE 1

La traductrice ou le traducteur applique les stratégies et les principes méthodologiques pertinents (ex. : échantillonnage, analyse comparative, révision).

Le critère 1 expliqué

La traductrice ou le traducteur doit utiliser les bonnes méthodes et suivre les pratiques exemplaires établies pour vérifier la traduction. Pour ce faire, elle ou il peut examiner un échantillon du texte traduit, comparer la traduction au texte source¹⁷ et en corriger les erreurs, si nécessaire.

Le critère 1 en action

Pour découvrir comment ce critère se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



CRITÈRE 2

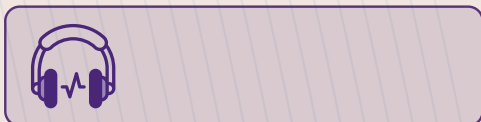
La traductrice ou le traducteur utilise le métalangage approprié.

Le critère 2 expliqué

En d'autres termes, la traductrice ou le traducteur doit être capable de décrire de manière précise et professionnelle les problèmes ou les ajustements nécessaires dans une traduction.

Le critère 2 en action

Pour découvrir comment ce critère se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



¹⁷ Texte source : *Idem* (Texte source).

LES COMPÉTENCES

Traductrices et traducteurs agréés | Compétence 2 | Certification du transfert linguistique

DÉCOUVREZ LA COMPÉTENCE 2 | CERTIFICATION DU TRANSFERT LINGUISTIQUE

Selon le référentiel de compétences de l'OTTIAQ, la deuxième compétence d'une traductrice

Certifier¹⁸ le résultat du transfert linguistique de manière à donner l'assurance que le résultat du transfert contient la même information et, dans tous ses aspects significatifs, a la même portée sémantique et la même valeur expressive que le texte source¹⁹, avec ou sans réserve.

La compétence 2 expliquée

Pour l'explication de cette compétence, écoutez la capsule audio de présentation suivante.



À présent, pour mieux saisir cette compétence et apprendre comment l'appliquer, nous allons analyser en détail les **indicateurs** et les **critères** qui vous guideront dans sa mise en œuvre réussie. Pour ce faire, consultez les contenus suivants propres à chacun de ces **indicateurs** et **critères**.

DÉCOUVREZ LES INDICATEURS ET CRITÈRES DE LA COMPÉTENCE 2 | CERTIFICATION DU TRANSFERT LINGUISTIQUE

Indicateur 1 : Pertinence et efficacité des méthodes de contrôle et d'évaluation de la qualité

L'indicateur 1 expliqué

Cet indicateur concerne la vérification de la qualité d'un travail en s'assurant que les méthodes utilisées sont appropriées et fonctionnent correctement. Il comprend l'examen des outils et des processus pour évaluer leur efficacité et garantir une exécution adéquate du travail.

¹⁸ **Certifier** : « Au Québec, la traduction "assermentée" d'un document, ou la traduction "certifiée" pour le dire correctement, est un écrit traduit et scellé par un traducteur agréé qui a une valeur officielle aux yeux des autorités gouvernementales. » Source : « La traduction "assermentée" au Québec », Traduction INVISIBLE inc. [[Lien Web](#)]. Consulté le 18 juillet 2023.

¹⁹ **Texte source** : « Le texte contenant le message qui doit être traduit (c'est-à-dire le texte de départ). » Source : Browker, Lynne. « Vous traduisez pour le Canada? », Université d'Ottawa. [[Lien Web](#)]. Consulté le 16 juillet 2023. Consulté le 14 juillet 2023.

L'indicateur 1 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



La professionnelle ou le professionnel maîtrise la compétence lorsque le résultat du contrôle ou de l'évaluation de la qualité permet à sa clientèle d'avoir l'assurance d'être en présence d'une traduction conforme au texte source²⁰, c'est-à-dire une traduction respectant les **critères** ci-dessous.

CRITÈRE 1

Le contenu de la traduction a une teneur sémantique, une valeur expressive, une imprégnation culturelle, voire une portée normative, équivalentes à celles de l'original.

Le critère 1 expliqué

La traduction doit transmettre les mêmes sens et émotions, évoquer la même culture et représenter les mêmes normes que le texte original.

Le critère 1 en action

Pour découvrir comment ce critère se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



CRITÈRE 2

La traduction est adaptée aux destinataires et a sur eux le même effet que le texte source²¹.

Le critère 2 expliqué

La traductrice ou le traducteur doit donc tenir compte du domaine sur lequel porte le texte source²² ainsi que du public cible à qui s'adresse le texte traduit. Elle ou il pourra ainsi faire des choix judicieux notamment quant à la terminologie et au registre de la langue.

²⁰ **Texte source** : « Le texte contenant le message qui doit être traduit (c'est-à-dire le texte de départ). » Source : Browker, Lynne. « Vous traduisez pour le Canada? », Université d'Ottawa. [[Lien Web](#)]. Consulté le 16 juillet 2023.

²¹ **Texte source** : « Le texte contenant le message qui doit être traduit (c'est-à-dire le texte de départ). » Source : Browker, Lynne. « Vous traduisez pour le Canada? », Université d'Ottawa. [[Lien Web](#)]. Consulté le 16 juillet 2023.

²² *Idem* (Texte source).

Le critère 2 en action

Pour découvrir comment ce critère se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



CRITÈRE 3

La traduction exploite de façon judicieuse les ressources syntaxiques, lexicales et stylistiques de la langue cible²³, y compris les néologismes²⁴ et les nouveaux usages.

Le critère 3 expliqué

La traductrice ou le traducteur doit maîtriser la langue cible, notamment sur le plan de la grammaire, du vocabulaire et du style d'expression. De plus, elle ou il doit être à l'affût des évolutions linguistiques comme les nouvelles expressions et les mots récemment apparus pour assurer des traductions précises et actuelles.

Le critère 3 en action

Pour découvrir comment ce critère se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



CRITÈRE 4

La traduction est rédigée dans une langue naturelle respectant les usages codifiés.

Le critère 4 expliqué

La traduction est rédigée dans un style fluide, respecte les règles de la langue cible²⁵ et suit les conventions d'expression courante naturelle.

Le critère 4 en action

Pour découvrir comment ce critère se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



²³ **Langue cible** : « Langue d'arrivée d'un énoncé verbal ou d'un texte qui a été traduit. » Synonyme : langue d'arrivée.
Source : Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, 2003. [[Lien Web](#)]. Consulté le 17 juillet 2023.

²⁴ **Néologisme** : « Unité lexicale nouvelle. Le concept de "néologisme" est relatif. Le néologisme est considéré comme tel tant que le sentiment de nouveauté est perçu chez les locuteurs, temps qui varie selon les mots, les domaines de spécialité et les locuteurs. Le néologisme est donc voué à perdre son appellation de néologisme, soit parce qu'il s'intègre au lexique de la langue et n'est plus senti comme nouveau, soit parce qu'il n'est finalement pas sanctionné par l'usage. » Source : Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, 2008. [[Lien Web](#)]. Consulté le 17 juillet 2023.

²⁵ **Langue cible** : « Langue d'arrivée d'un énoncé verbal ou d'un texte qui a été traduit. » Synonyme : langue d'arrivée.
Source : Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, 2003. [[Lien Web](#)]. Consulté le 17 juillet 2023.

Indicateur 2 : Rigueur de la démarche de certification

L'indicateur 2 expliqué

Cet indicateur concerne la rigueur du processus de certification, en particulier lorsque la traductrice ou le traducteur certifie des traductions produites par des tiers. La rigueur fait appel au respect strict de critères tels que la protection du public²⁶, l'éthique, l'assurance responsabilité²⁷, la confidentialité²⁸ et la gestion des paiements. En cas de doute sur l'authenticité, le sceau ou la signature d'un document, la traductrice ou le traducteur doit immédiatement refuser de faire la certification.

L'indicateur 2 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



La professionnelle ou le professionnel appelé à certifier²⁹ une traduction produite par lui ou par un tiers maîtrise la compétence en respectant les **critères** ci-dessous.

CRITÈRE 1

Dans le cas d'une traduction produite par la traductrice ou le traducteur, elle ou il précise à l'avance et par écrit le motif de la réserve, s'il y a lieu.

Le critère 1 expliqué

Dans l'exercice de ses fonctions, la professionnelle ou le professionnel sera appelé à certifier une traduction qu'il ou elle aura produite. Cette certification doit suivre une certaine rigueur, notamment en ce qui concerne la protection du public, l'éthique, l'assurance responsabilité, la confidentialité et la conservation de tout reçu de paiement.

²⁶ **Protection du public** : « La mission principale d'un ordre est de protéger le public, soit toutes les personnes qui utilisent des services professionnels dans les différentes sphères d'activités réglementées. L'ordre protège le public en s'acquittant adéquatement de son rôle et de ses responsabilités. » Source : « Ordres professionnels », Office des professions du Québec. [Lien Web]. Consulté le 18 juillet 2023.

²⁷ **Assurance responsabilité** : « L'assurance de responsabilité, comme son nom l'indique, sert à vous protéger si vous posez des gestes qui peuvent engager votre responsabilité civile. Ce type d'assurance vous protège alors des conséquences financières qui découlent des gestes que vous avez posés. » Source : « L'assurance responsabilité », Éducaloi. [Lien Web]. Consulté le 18 juillet 2023.

²⁸ **Confidentialité** : « Propriété d'une information ou de renseignements personnels qui ne doivent pas être divulgués à des personnes ou à des entités non autorisées. » Source : Office québécois de la langue française, 2002. [Lien Web]. Consulté le 16 juillet 2023.

²⁹ **Certifier** : « Au Québec, la traduction "assermentée" d'un document, ou la traduction "certifiée" pour le dire correctement, est un écrit traduit et scellé par un traducteur agréé qui a une valeur officielle aux yeux des autorités gouvernementales. » Source : « La traduction "assermentée" au Québec », Traduction INVISIBLE inc. [Lien Web]. Consulté le 18 juillet 2023.

Le critère 1 en action

Pour découvrir comment ce critère se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



CRITÈRE 2

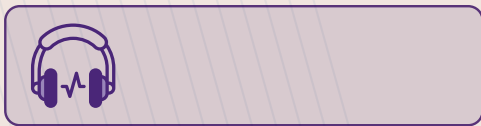
Dans le cas d'une traduction produite par autrui, la traductrice ou le traducteur précise à l'avance et par écrit le motif de sa réserve, s'il y a lieu.

Le critère 2 expliqué

Lorsque la traductrice ou le traducteur se trouve dans l'impossibilité de certifier³⁴ une traduction produite par autrui, il lui faut expliquer clairement le motif de son refus et le consigner par écrit. La présence d'erreurs substantielles ou d'incohérences qui compromettent l'intégrité du texte est un bon exemple de motif.

Le critère 2 en action

Pour découvrir comment ce critère se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



³⁴ **Certifier** : « Au Québec, la traduction "assermentée" d'un document, ou la traduction "certifiée" pour le dire correctement, est un écrit traduit et scellé par un traducteur agréé qui a une valeur officielle aux yeux des autorités gouvernementales. » Source : « La traduction "assermentée" au Québec », Traduction INVISIBLE inc. [[Lien Web](#)]. Consulté le 18 juillet 2023.

TERMINOLOGUES AGRÉÉS | COMPÉTENCE 1 | UNIFORMISATION ET NORMALISATION

TERMINOLOGUES AGRÉÉS (COMPÉTENCE 1)	
Uniformiser et normaliser les termes propres à une sphère d'activité de manière à assurer la cohérence de l'aménagement terminologique et linguistique.	
INDICATEURS DE COMPÉTENCE	CRITÈRES ATTESTANT DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
Maîtrise des principes et des stratégies de normalisation	La maîtrise de la compétence est démontrée lorsque la professionnelle ou le professionnel : <ul style="list-style-type: none"> • uniformise la terminologie dans les domaines de pratique visés; • valide la qualité d'une nomenclature, des équivalences ou des néologismes selon le contexte; • recommande l'utilisation de termes ou d'une série de termes d'un domaine de pratique; • prodigue des conseils de nature terminolinguistique; • adapte la terminologie au destinataire.
Connaissance approfondie des sources d'information générales et spécialisées dans les domaines de pratique	La maîtrise de la compétence est démontrée lorsque la professionnelle ou le professionnel : <ul style="list-style-type: none"> • fonde ses recherches et avis sur des sites de normalisation linguistique reconnus (ex. : normes ISO pertinentes, avis de normalisation de l'OQLF); • utilise à bon escient les ouvrages, les revues et tout autre document ou outil de référence général ou spécialisé unilingue ou plurilingue.

TERMINOLOGUES AGRÉÉS | COMPÉTENCE 2 | ÉQUIVALENTS TERMINOLOGIQUES

TERMINOLOGUES AGRÉÉS (COMPÉTENCE 2)	
Déterminer les équivalents terminologiques dans une autre langue de manière à assurer l'intelligibilité des communications interlinguistiques et interculturelles.	
Évaluer, réviser et certifier de tels termes et équivalents.	
INDICATEURS DE COMPÉTENCE	CRITÈRES ATTESTANT DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
Maîtrise des principes et des stratégies de recherche terminologique ponctuelle et thématique	La maîtrise de la compétence est démontrée lorsque la professionnelle ou le professionnel : <ul style="list-style-type: none"> • est en mesure de repérer, dans les ouvrages, revues et outils de référence généraux et spécialisés, les termes désignant les concepts propres à ses domaines de pratique dans sa ou ses langues de travail, d'en attester l'emploi à l'aide de références précises, de les décrire brièvement en discernant le bon usage et l'usage erroné et de recommander ou de déconseiller certains usages afin de faciliter une communication sans ambiguïté; • est en mesure de créer un réseau de personnes-ressources expertes de ses domaines de pratique notamment en faisant partie de comités et d'autres organismes.
Connaissance approfondie de la structure et du système linguistique des langues dont la professionnelle ou le professionnel étudie la terminologie et les usages spécialisés privilégiés	La maîtrise de la compétence est démontrée lorsque la professionnelle ou le professionnel : <ul style="list-style-type: none"> • est en mesure d'évaluer avec justesse la qualité linguistique des documents spécialisés à partir desquels elle ou il effectue les recherches en vue de déterminer des équivalents terminologiques.

TERMINOLOGUES AGRÉÉS (COMPÉTENCE 2) - SUITE

INDICATEURS DE COMPÉTENCE	CRITÈRES ATTESTANT DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
Connaissance approfondie des règles de formation lexicale et des principes de la création néologique	La maîtrise de la compétence est démontrée lorsque la professionnelle ou le professionnel : <ul style="list-style-type: none">• applique les principes et méthodes de création néologique dans le cas des réalités nouvelles, c'est-à-dire mobilise avec efficacité les ressources morphologiques de la langue (affixation, composition, imitation et déformation, troncation, siglaison).
Pertinence et efficacité des méthodes de contrôle, d'évaluation et de certification de la qualité	La professionnelle ou le professionnel maîtrise la compétence lorsque le résultat du contrôle, de l'évaluation ou de la certification de la qualité permet à la clientèle d'avoir l'assurance d'être en présence d'une terminologie fiable, c'est-à-dire : <ul style="list-style-type: none">• qui est conforme aux concepts propres aux domaines de pratique; qui respecte l'usage établi.

TERMINOLOGUES AGRÉÉS | COMPÉTENCE 3 | GESTION DE BASES DE DONNÉES TERMINOLOGIQUES

TERMINOLOGUE AGRÉÉ (COMPÉTENCE 3)

Constituer et gérer des bases de données terminologiques de manière à enrichir les outils de diffusion terminologique et linguistique destinés au grand public et aux langagiers.

INDICATEURS DE COMPÉTENCE	CRITÈRES ATTESTANT DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
Connaissances approfondies des principes et des méthodes de consignation des résultats des recherches terminologiques et linguistiques	La maîtrise de la compétence est démontrée lorsque la professionnelle ou le professionnel : <ul style="list-style-type: none">• constitue et met à jour des bases de données et en gère le contenu selon les méthodes et principes reconnus de manière à uniformiser la terminologie et à assurer la cohérence et l'actualité des informations stockées au moyen d'ajouts, de suppressions et de modifications de données;• sélectionne et met en œuvre les moyens de diffusion de l'information et le format des produits terminologiques (lexiques bilingues, vocabulaires, dictionnaires phraséologiques unilingues ou multilingues et normes terminologiques) en fonction de la nature des données à traiter ou à diffuser.

INTERPRÈTES AGRÉÉS | COMPÉTENCE 1 | TRANSFERT DES PROPOS COMMUNIQUÉS

INTERPRÈTES AGRÉÉS (COMPÉTENCE 1)

Effectuer le transfert des propos communiqués, d'une langue source à une langue cible, des énoncés de façon orale ou signée et selon des méthodes, normes et procédés reconnus.

Évaluer et certifier le résultat d'un tel transfert.

INDICATEURS DE COMPÉTENCE	CRITÈRES ATTESTANT DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
<p>Maîtrise des combinaisons linguistiques en cause et des stratégies d'interprétation</p>	<p>La maîtrise de la compétence est démontrée lorsque la professionnelle ou le professionnel assure la qualité et l'efficacité du transfert de la langue source à la langue cible par un message :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui est fidèle au contenu; • qui tient compte des références culturelles, des régionalismes, de la prosodie et de la terminologie adaptée au domaine; • qui intègre les nouveaux usages et les néologismes; • qui utilise la terminologie propre au domaine.
<p>Qualité et efficacité de la communication orale ou signée</p>	<p>La maîtrise de la compétence est démontrée lorsque la professionnelle ou le professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • interprète tout ce qui est perceptible; • utilise l'élagage et la paraphrase sans nuire à l'essentiel du message; • mobilise les ressources requises pour : <ul style="list-style-type: none"> – maîtriser l'écoute attentive, – s'exprimer en langue cible de façon intelligible et en respectant les registres appropriés, – exprimer la gestuelle, le cas échéant.
<p>Connaissance des particularités du domaine de pratique (s'applique à l'interprète judiciaire)</p>	<p>La maîtrise de la compétence est démontrée lorsque la professionnelle ou le professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • comprend les rouages du système judiciaire; • respecte les principes et les conventions en usage devant les différentes instances; • respecte le rôle et les fonctions des différents intervenants; • se tient au fait des mises à jour des procédures; • crée un climat propice à la communication (préparation des témoins et autres intervenants).
<p>Connaissance de l'équipement d'interprétation</p>	<p>La maîtrise de la compétence est démontrée lorsque la professionnelle ou le professionnel utilise l'équipement requis de manière à assurer la fluidité de la prestation.</p>
<p>Pertinence et efficacité des méthodes d'évaluation et de certification de la qualité</p>	<p>La professionnelle ou le professionnel maîtrise la compétence lorsque le résultat de l'évaluation ou de la certification de la qualité permet à la clientèle d'avoir l'assurance d'être en présence d'une interprétation fiable, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui est fidèle au contenu du message; • qui tient compte des références culturelles, des régionalismes, de la prosodie et de la terminologie adaptée au domaine; • qui intègre les nouveaux usages et les néologismes; • qui utilise la terminologie propre au domaine; • qui respecte les usages des différentes instances, dans le cas de l'interprétation judiciaire.

INTERPRÈTES AGRÉÉS | COMPÉTENCE 2 | TRAVAIL EN ÉQUIPE

INTERPRÈTES AGRÉÉS (COMPÉTENCE 2)	
Travailler en équipe	
INDICATEURS DE COMPÉTENCE	CRITÈRES ATTESTANT DE LA MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE
Fluidité de la prestation de l'équipe	<p>La maîtrise de la compétence est démontrée lorsque la professionnelle ou le professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none">• communique de façon appropriée avec ses collègues et établit avec eux une synergie dans la prestation de l'équipe;• sait donner et recevoir du soutien en équipe;• respecte ses collègues et l'étiquette de cabine;• harmonise son travail avec celui de ses collègues.

COMPÉTENCES COMMUNES AUX TROIS PROFESSIONS I INTRODUCTION

DÉCOUVREZ LES HUIT COMPÉTENCES COMMUNES

Selon le référentiel de compétences de l'OTTIAQ, il existe huit compétences qui sont communes aux trois professions réglementées par l'Ordre, à savoir celles de traductrice ou traducteur, de terminologue et d'interprète agréés.

Les huit compétences communes expliquées

Mais quelles sont ces compétences et pourquoi sont-elles communes aux trois professions? Pour avoir la réponse, écoutez la capsule audio de présentation suivante.



À présent, pour mieux comprendre ces huit compétences communes et apprendre comment elles s'appliquent dans le contexte professionnel d'une traductrice ou d'un traducteur, nous allons analyser leurs **énoncés** ainsi que les **indicateurs** qui s'y rattachent.

Remarque : Les explications et précisions des sections suivantes ont été rédigées en tenant compte de la profession de traductrice ou de traducteur. Cependant, les exemples sont transférables au contexte de travail des terminologues et des interprètes membres de l'OTTIAQ.

COMPÉTENCE COMMUNE 1 | CONSEIL

Donner des conseils.

La compétence commune 1 expliquée

Cette compétence concerne le rôle d'experte-conseil de la traductrice ou d'expert-conseil du traducteur. Il lui faut pouvoir répondre à toute question de sa clientèle, de son employeuse ou employeur ou de ses collègues sur le plan linguistique et devenir ainsi une personne-ressource en ce sens. La professionnelle ou le professionnel doit donner des conseils judicieux, notamment en ce qui concerne les pratiques exemplaires de traduction, les choix linguistiques et les normes professionnelles.

La compétence commune 1 en action

Pour découvrir comment cette compétence se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



Pour évaluer si une traductrice ou un traducteur a développé cette compétence, les **indicateurs** de la section suivante doivent être observés.

Indicateur 1 : Positionnement comme experte-conseil ou expert-conseil et personne-ressource

L'indicateur 1 expliqué

Cet indicateur démontre la capacité de la traductrice ou du traducteur à agir en tant qu'experte-conseil ou expert-conseil dans son domaine de spécialisation. Il implique la capacité à offrir des conseils pertinents et avisés à sa clientèle et à ses homologues en matière de traduction.

L'indicateur 1 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



Indicateur 2 : Pertinence des conseils prodigués

L'indicateur 2 expliqué

Cet indicateur met en évidence la capacité de la traductrice ou du traducteur à prodiguer des conseils qui sont adaptés, appropriés et pertinents pour résoudre des problèmes spécifiques liés à la traduction. La personne démontre une capacité à évaluer la situation, à comprendre les besoins de sa clientèle et à lui offrir des conseils qui contribuent de manière significative à la résolution des défis de traduction.

L'indicateur 2 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



Indicateur 3 : Qualité des solutions proposées

L'indicateur 3 expliqué

Cet indicateur révèle la capacité de la traductrice ou du traducteur à fournir des solutions de traduction de haute qualité qui répondent efficacement aux besoins et aux attentes de sa clientèle. Il implique la capacité à proposer des traductions précises, cohérentes et adaptées au contexte, démontrant ainsi une expertise linguistique et une compréhension approfondie des domaines de spécialisation.

L'indicateur 3 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



COMPÉTENCE COMMUNE 2 | COMMUNICATION ÉCRITE ET ORALE

Communiquer oralement et par écrit.

La compétence commune 2 expliquée

Cette compétence concerne la capacité de la traductrice ou du traducteur à communiquer ouvertement de manière efficace, c'est-à-dire avec un langage soigné et soutenu et une tenue professionnelle, à l'oral comme à l'écrit. La compétence englobe la capacité à transmettre clairement et adéquatement les informations, que ce soit lors de la discussion de projets de traduction, de la clarification des besoins de la clientèle ou de la rédaction de textes traduits.

La compétence commune 2 en action

Pour découvrir comment cette compétence se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



Pour évaluer si une traductrice ou un traducteur a développé cette compétence, les **indicateurs** de la section suivante doivent être observés.

Indicateur 1 : Communications de niveau professionnel

L'indicateur 1 expliqué

Cet indicateur met en évidence la capacité de la traductrice ou du traducteur à s'adapter à la situation de communication selon le contexte (en entreprise, dans une activité professionnelle, etc.), le support (à l'écrit ou à l'oral) et le public cible (collègues ou clientèle, entre autres) tout en assurant une collaboration fluide et productive.

L'indicateur 1 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



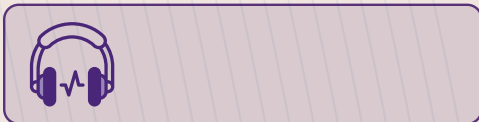
Indicateur 2 : Utilisation d'un langage clair et exempt d'ambiguïté

L'indicateur 2 expliqué

Cet indicateur démontre la capacité de la traductrice ou du traducteur à communiquer de manière claire et sans ambiguïté, que ce soit à l'oral ou à l'écrit, dans divers contextes professionnels. Il implique l'utilisation d'un langage qui facilite la compréhension du message, favorise la bonne communication et inspire confiance à la clientèle et aux collaboratrices et collaborateurs.

L'indicateur 2 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante. traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



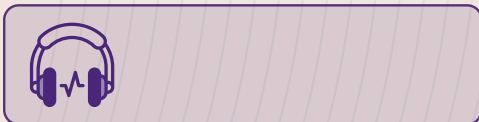
Indicateur 3 : Respect des normes et de l'usage de la langue de communication

L'indicateur 3 expliqué

Cet indicateur démontre la capacité de la traductrice ou du traducteur à respecter rigoureusement les normes et les conventions de la langue de communication, que ce soit dans ses interactions avec la clientèle ou des collègues, ou dans ses traductions. Il implique la nécessité de maîtriser les règles linguistiques dans toutes les combinaisons linguistiques (langue maternelle et autres langues de travail), conformément aux standards professionnels.

L'indicateur 3 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



COMPÉTENCE COMMUNE 3 | CONFORMITÉ PROFESSIONNELLE

Gérer sa pratique en conformité avec les lois, les règlements, les normes et les obligations relatifs à la profession*.

(*) Les indicateurs de compétence peuvent varier en fonction du contexte de pratique.

La compétence commune 3 expliquée

Cette compétence reflète la capacité de la traductrice ou du traducteur à respecter les lois qui régissent sa profession, les normes professionnelles et les règles établies par l'OTTIAQ. L'experte ou l'expert doit faire preuve de professionnalisme et de rigueur, c'est-à-dire connaître les cadres juridiques et réglementaires qui guident la profession et s'y conformer tout en respectant les droits d'auteur, la confidentialité³⁵ des informations et les obligations fiscales, entre autres.

La compétence commune 3 expliquée

Cette compétence reflète la capacité de la traductrice ou du traducteur à respecter les lois qui régissent sa profession, les normes professionnelles et les règles établies par l'OTTIAQ. L'experte ou l'expert doit faire preuve de professionnalisme et de rigueur, c'est-à-dire connaître les cadres juridiques et réglementaires qui guident la profession et s'y conformer tout en respectant les droits d'auteur, la confidentialité³⁵ des informations et les obligations fiscales, entre autres.

La compétence commune 3 en action

Pour découvrir comment cette compétence se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



Pour évaluer si une traductrice ou un traducteur a développé cette compétence, les **indicateurs** de la section suivante doivent être observés.

Indicateur 1 : Connaissance des lois, normes et règlements pertinents

L'indicateur 1 expliqué

Cet indicateur révèle la capacité de la traductrice ou du traducteur à démontrer une connaissance approfondie des lois, normes et règlements qui sont pertinents pour sa profession. Il inclut la capacité de comprendre les cadres juridiques et réglementaires qui guident la traduction et de s'y adapter tout en veillant au respect de ces normes dans sa pratique.

L'indicateur 1 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



³⁵ **Confidentialité** : « Propriété d'une information ou de renseignements personnels qui ne doivent pas être divulgués à des personnes ou à des entités non autorisées. » Source : Office québécois de la langue française, 2002. [[Lien Web](#)]. Consulté le 16 juillet 2023.

Indicateur 2 : Forme juridique appropriée de la pratique professionnelle

L'indicateur 2 expliqué

Cet indicateur met en évidence la capacité de la traductrice ou du traducteur à choisir la forme juridique appropriée pour exercer sa pratique professionnelle. Il implique la compétence à sélectionner le statut légal qui correspond le mieux à ses activités en tant que professionnelle ou professionnel de la traduction, en tenant compte des réglementations et des exigences légales pertinentes.

L'indicateur 2 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



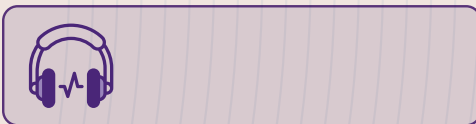
Indicateur 3 : Structure financière et fiscale adéquate

L'indicateur 3 expliqué

Cet indicateur révèle la capacité de la traductrice ou du traducteur à établir une structure financière et fiscale adaptée à sa pratique professionnelle. Il implique la compétence à mettre en place un cadre financier solide et à respecter les obligations fiscales en conformité avec les règles et réglementations applicables.

L'indicateur 3 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



Indicateur 4 : Structure professionnelle adéquate

L'indicateur 4 expliqué

Cet indicateur révèle la capacité de la traductrice ou du traducteur à établir une structure professionnelle adaptée à sa pratique. Il implique la compétence à mettre en place un cadre professionnel solide, y compris l'organisation, la gestion des ressources et le respect des normes et réglementations professionnelles.

L'indicateur 4 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



COMPÉTENCE COMMUNE 4 | GESTION DE L'INFORMATION DE LA CLIENTÈLE

Gérer l'information de la clientèle.

La compétence commune 4 expliquée

Cette compétence implique la capacité de la traductrice ou du traducteur à traiter les informations de la clientèle de manière responsable et sécurisée. Cela inclut la protection et la sauvegarde appropriées de toutes ces données clients, ainsi que l'adoption de pratiques de sécurité informatique³⁶ solides. Les professionnelles et professionnels de la traduction doivent prendre des mesures pour éviter tout accès non autorisé aux documents, que ce soit sous forme papier ou numérique.

La compétence commune 4 en action

Pour découvrir comment cette compétence se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



Pour évaluer si une traductrice ou un traducteur a développé cette compétence, les **indicateurs** de la section suivante doivent être observés.

Indicateur 1 : Maintien de la confidentialité³⁷ des informations

L'indicateur 1 expliqué

Cet indicateur exprime la capacité de la traductrice ou du traducteur à préserver de manière inébranlable la confidentialité³⁸ des informations. Il sous-entend la responsabilité de manipuler les données de la clientèle avec la plus grande discrétion et de mettre en place des protocoles de sécurité robustes pour garantir leur protection.

L'indicateur 1 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



³⁶ **Sécurité informatique** : « Protection des données et des ressources contre des actes accidentels ou malveillants, habituellement en prenant les mesures appropriées. » Source : TERMIUM Plus, gouvernement du Canada, 2023. [Lien Web]. Consulté le 22 juillet 2023.

³⁷ **Confidentialité** : « Propriété d'une information ou de renseignements personnels qui ne doivent pas être divulgués à des personnes ou à des entités non autorisées. » Source : Office québécois de la langue française, 2002. [Lien Web]. Consulté le 16 juillet 2023.

³⁸ *Idem* (Confidentialité).

Indicateur 2 : Sauvegarde adéquate des mandats en cours et terminés

L'indicateur 2 expliqué

Cet indicateur met en lumière la pratique de la traductrice ou du traducteur de conserver de manière appropriée les projets de traduction en cours et ceux déjà achevés. Il révèle la capacité à mettre en place des systèmes de stockage et de sauvegarde efficaces pour garantir l'intégrité des données et des documents associés à chaque mandat.

L'indicateur 2 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



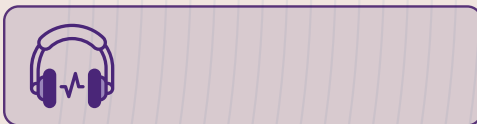
Indicateur 3 : Application de pratiques exemplaires en matière de cybersécurité³⁹

L'indicateur 3 expliqué

Cet indicateur révèle la capacité de la traductrice ou du traducteur à mettre en œuvre des mesures de sécurité numérique de premier ordre pour protéger les données et les informations sensibles, tant pour ses propres besoins que pour ceux de sa clientèle. Il implique une connaissance et une application rigoureuse des pratiques exemplaires de cybersécurité⁴⁰.

L'indicateur 3 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



COMPÉTENCE COMMUNE 5 | GESTION DE PROJET

Gérer un dossier ou un projet*.

(*) Les indicateurs de compétence peuvent varier en fonction du contexte de pratique.

La compétence commune 5 expliquée

Cette compétence implique la capacité de la traductrice ou du traducteur à gérer efficacement l'ensemble des éléments liés à un dossier ou à un projet de traduction, notamment la planification, l'organisation, le suivi et la coordination de toutes les étapes de la traduction. Il est donc essentiel de connaître le règlement de l'OTTIAQ qui porte sur la tenue des dossiers de traduction et de respecter les règles relatives aux tâches administratives. La personne doit donc établir des contrats avec sa clientèle selon des modalités satisfaisant les deux parties, et les respecter scrupuleusement.

La compétence commune 5 en action

Pour découvrir comment cette compétence se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



Pour évaluer si une traductrice ou un traducteur a développé cette compétence, les **indicateurs** de la section suivante doivent être observés.

Indicateur 1 : Établissement de contrats avec la clientèle et respect des dispositions convenues

L'indicateur 1 expliqué

Cet indicateur révèle la capacité de la traductrice ou du traducteur à établir des contrats professionnels clairs et complets avec la clientèle, en tenant compte des spécificités de chaque projet de traduction. Il implique également le respect strict des dispositions convenues dans ces contrats.

L'indicateur 1 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



Indicateur 2 : Conformité au *Règlement sur la tenue des dossiers*

L'indicateur 2 expliqué

Cet indicateur met en lumière la capacité de la traductrice ou du traducteur à respecter scrupuleusement les dispositions du *Règlement sur la tenue des dossiers*, démontrant ainsi son engagement envers des pratiques professionnelles exemplaires.

L'indicateur 2 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



Indicateur 3 : Comptabilisation, facturation et perception des honoraires et frais selon les règles comptables reconnues

L'indicateur 3 expliqué

Cet indicateur met en évidence la capacité de la traductrice ou du traducteur à gérer de manière professionnelle les aspects financiers de son travail en suivant les règles comptables reconnues.

L'indicateur 3 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



COMPÉTENCE COMMUNE 6 | MAÎTRISE DES TECHNIQUES DE RECHERCHE

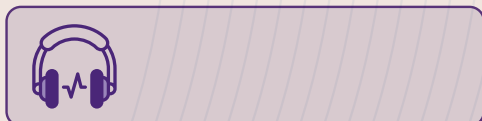
Maîtriser les techniques de recherche.

La compétence commune 6 expliquée

Cette compétence implique la capacité de la traductrice ou du traducteur à mener des recherches poussées et consciencieuses dans un contexte général, spécialisé ou technique; à produire de façon professionnelle des fichiers documentaires et terminologiques; et à utiliser efficacement les ressources en ligne, les dictionnaires spécialisés, les bases de données et autres outils de recherche pour obtenir des références précises et fiables. La maîtrise de la recherche ponctuelle⁴¹ et thématique⁴², des outils de référence, des concepts et des méthodes de la terminologie au Canada est également de mise.

La compétence commune 6 en action

Pour découvrir comment cette compétence se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



Pour évaluer si une traductrice ou un traducteur a développé cette compétence, les **indicateurs** de la section suivante doivent être observés.

⁴¹ **Recherche ponctuelle** : « Recherche terminologique portant soit sur une notion ou un terme isolé, soit sur un groupe restreint de notions ou de termes relatifs à un ou plusieurs domaines d'emploi. Dans le premier cas, on l'appelle "recherche ponctuelle stricte" et, dans le second cas, "recherche ponctuelle thématisée." » Source : TERMIUM Plus, gouvernement du Canada, 2012. [[Lien Web](#)]. Consulté le 22 juillet 2023.

⁴² **Recherche thématique** : « Recherche terminologique qui porte sur un ensemble de termes appartenant à un domaine. » Source : Grand dictionnaire terminologique, Office québécois de la langue française, 1985. [[Lien Web](#)]. Consulté le 14 juillet 2023.

Indicateur 1 : Pertinence et fiabilité des méthodes de recherche et des ressources documentaires et terminologiques

L'indicateur 1 expliqué

Cet indicateur évalue la capacité de la traductrice ou du traducteur à sélectionner et à utiliser des méthodes de recherche ainsi que des ressources documentaires et terminologiques pertinentes et fiables. Il est question de l'aptitude à effectuer des recherches efficaces pour recueillir des informations précises et pertinentes lors de la traduction.

L'indicateur 1 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



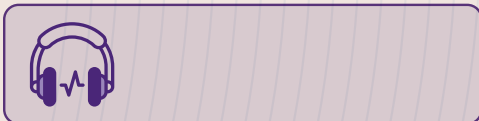
Indicateur 2 : Qualité des fichiers documentaires et terminologiques

L'indicateur 2 expliqué

Cet indicateur exprime la capacité de la traductrice ou du traducteur à sélectionner, à entretenir et à organiser des fichiers documentaires et terminologiques de manière à soutenir efficacement le processus de traduction. Cela signifie maintenir des ressources fiables et bien organisées pour garantir la qualité et la précision des traductions.

L'indicateur 2 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



COMPÉTENCE COMMUNE 7 | UTILISATION DES TIC

Utiliser les technologies de l'information et des communications (TIC) générales et spécialisées*.

* Les indicateurs de compétence peuvent varier en fonction du contexte de pratique.

La compétence commune 7 expliquée

Cette compétence implique la capacité de la traductrice ou du traducteur à utiliser efficacement les TIC dans un contexte général ou spécialisé. Elle inclut la maîtrise des logiciels de traduction assistée par ordinateur (TAO), des outils de gestion de projet et d'autres technologies essentielles dans le domaine de la traduction. Elle exige également de se familiariser avec les nouvelles technologies qui pourraient avoir un impact sur la profession de la traduction, de suivre les avancées technologiques pour maintenir sa compétitivité et de préserver la sécurité des données de la clientèle.

La compétence commune 7 en action

Pour découvrir comment cette compétence se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



Pour évaluer si une traductrice ou un traducteur a développé cette compétence, les **indicateurs** de la section suivante doivent être observés.

Indicateur 1 : Mise à jour constante de ses connaissances sur les avancées technologiques

L'indicateur 1 expliqué

Cet indicateur exprime la nécessité pour la traductrice ou le traducteur de rester constamment à l'affût des évolutions technologiques pertinentes dans le domaine de la traduction. Cela comprend les nouvelles technologies langagières et les outils d'aide à la traduction qui peuvent améliorer l'efficacité et la qualité du travail.

L'indicateur 1 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



Indicateur 2 : Définition de ses besoins en technologie

L'indicateur 2 expliqué

La traductrice ou le traducteur doit comprendre ses besoins spécifiques en matière de technologie, en fonction de sa clientèle et de son contexte professionnel. Cela implique de prendre des mesures pour renforcer ses compétences technologiques afin de mieux servir sa clientèle.

L'indicateur 2 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



Indicateur 3 : Utilisation adéquate de la technologie

L'indicateur 3 expliqué

Cet indicateur reflète la capacité de la traductrice ou du traducteur à tirer parti des avantages de la technologie tout en étant conscient de ses limites. Cela inclut la capacité à accroître sa productivité grâce à l'accès rapide à l'information et aux ressources documentaires, tout en prenant en compte des considérations telles que la confidentialité⁴³ et les limites de la traduction automatique.

L'indicateur 3 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



COMPÉTENCE COMMUNE 8 | ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

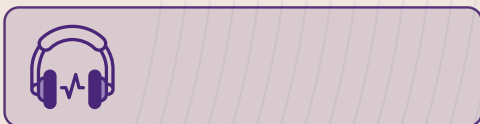
Actualiser ses connaissances.

La compétence commune 8 expliquée

Cette compétence implique la capacité de la traductrice ou du traducteur à s'informer constamment des nouvelles évolutions, des tendances et des avancées dans le domaine de la traduction. Elle nécessite de maintenir ses compétences à jour et de s'adapter aux changements dans la profession. Toutes les traductrices et tous les traducteurs doivent s'efforcer de s'améliorer en continu, en fonction de leurs besoins, de ceux de leur clientèle et de leur contexte professionnel.

La compétence commune 8 en action

Pour découvrir comment cette compétence se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



Pour évaluer si une traductrice ou un traducteur a développé cette compétence, les **indicateurs** de la section suivante doivent être observés.

⁴³ **Confidentialité** : « Propriété d'une information ou de renseignements personnels qui ne doivent pas être divulgués à des personnes ou à des entités non autorisées. » Source : Office québécois de la langue française, 2002. [[Lien Web](#)]. Consulté le 16 juillet 2023.

Indicateur 1 : Définition de ses besoins en formation continue

L'indicateur 1 expliqué

Cet indicateur exprime la capacité de la traductrice ou du traducteur à trouver et à planifier des activités de perfectionnement professionnel visant à mettre à jour ses connaissances et compétences.

L'indicateur 1 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



Indicateur 2 : Recension des ressources de formation continue

L'indicateur 2 expliqué

Cet indicateur représente la capacité de la traductrice ou du traducteur à examiner des ouvrages pertinents et à en faire des comptes rendus. Il peut s'agir de journaux, de revues spécialisées ou de sites Internet dans le domaine de la traduction ou de la linguistique.

L'indicateur 2 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.



Indicateur 3 : Participation à des activités de formation continue

L'indicateur 3 expliqué

Cet indicateur reflète la capacité de la traductrice ou du traducteur à rester à jour en participant activement à des initiatives de formation continue. Cela comprend la participation à des conférences, à des ateliers, à des webinaires et à des forums de discussion spécifiquement axés sur les domaines de pratique pertinents, ainsi que l'établissement d'un réseau de personnes-ressources spécialisées.

L'indicateur 3 en action

Pour découvrir comment cet indicateur se manifeste dans le contexte de travail d'une traductrice ou d'un traducteur, écoutez la capsule suivante.

